

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 08 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 08 octobre,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Montcuq-en-Quercy-Blanc (Lot) sous la présidence de M. Jean-Claude BESSOU, président.

**Étaient présents :** Mesdames BILBAULT Solange ; DEPRET Huguette ; ESPITALIER Isabelle ; SABEL Marie-José ; TEULIERES Monique.

Messieurs BACH Pierre ; BERGOUIGNOUX Jean-Louis ; BESSIERES Christian ; BESSOU Jean Claude ; BONNEMORT Maurice ; BOUTARD Didier ; BRAMAND Bernard ; CAUMON Patrice ; DOCHE Patrick ; FOURNIE Bernard ; GARDES Patrick ; JALBERT Christian ; LALABARDE Alain ; LAPEZE Alain ; MICHOT Bernard ; RESSEGUIE Michel ; ROLS Jacques ; ROUSSILLON Maurice ; ROUX Bernard ; VIDAL Guy ; VIGNALS Bernard.

**Étaient excusés :** Mmes GUERRET Christelle ; RECHE Arianne ; VINCENT Agnès. MM. ALMERAS Jean-Pierre ; BOUSQUET Christian ; CANAL Christophe ; COWLEY Joëls ; GARY Fabrice ; POUGET Claude ; SEMENADISSE André ; VAYSSIERES Jean-Louis.

**Pouvoirs :** Mme VINCENT Agnès a donné pouvoir à M. GARDES Patrick.

Monsieur Maurice ROUSSILLON est nommé secrétaire de séance.

### 1/ FINANCES

#### **2019-110 OBJET : DECISION MODIFICATIVE 2019-10 ETUDE DE FAISABILITE CREATION ZONE D'ACTIVITES A BARGUELONNE-EN-QUERCY**

Monsieur le président propose un virement de crédits vers l'opération citée en objet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de procéder aux écritures suivantes (section d'investissement) afin d'ajuster le budget de l'exercice 2019.

Opération	Article	Libellé	Montant
<b>Section d'investissement - Dépenses</b>			
<b>Compte à augmenter</b>		<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
213	2031	Etude de faisabilité création zone d'activités à Barguelonne-en-Quercy	+ 5 000 €
<b>Compte à réduire</b>		<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
020		Dépenses imprévues d'investissement	- 5 000 €

#### **2019-111 OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Président présente la demande de subvention de l'association COCEEL pour la course d'endurance équestre "les 2 jours de Montcuq" et propose d'attribuer une subvention de 600 € à cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer :

Nom de l'association	Montant Subvention
COCEEL – Course les 2 jours de Montcuq	600.00 €

### 2/ PERSONNEL

#### **2019-112 OBJET : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

**Le Président informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la démission, mi-juillet, d'un agent des services techniques en contrat aidé, agent qui devait prendre, dans quelques mois, le poste d'un agent parti à la retraite ;

Compte tenu des besoins du service voirie, il est nécessaire de créer un poste pour assurer les missions qui nous incombent.

#### **M. le Président propose à l'assemblée :**

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial, à temps complet, pour assurer les missions d'entretien des voiries communautaires,
- de créer le poste à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019,
- que cet emploi soit pourvu par un fonctionnaire de la filière technique de catégorie C,
- qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions puissent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans les missions évoquées ci-dessus. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

#### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

##### **DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **3/ MOTION**

#### **2019-113 OBJET : MOTION CONTRE PROJET DU NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE DES FINANCES PUBLIQUES**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la Direction Générale des Finances Publiques engage une restructuration des services des finances publiques et de son maillage territorial, entraînant la suppression d'une grande partie des trésoreries encore existantes du département et la concentration des opérations de dépenses et recettes des collectivités territoriales dans quatre Centres de Gestion Comptable (St Céré, Gourdon, Figeac et Cahors).

Les élus de la Communauté de communes du Quercy affirment leur soutien aux services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics. Ils dénoncent la problématique des territoires notamment ruraux de plus en plus victimes de cette fracture territoriale et de cet éloignement au service public. Il est indispensable de maintenir ces services pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national afin de respecter le principe d'égalité d'accès aux services publics. La proximité et l'accueil physique doivent être sauvegardés afin de continuer à recevoir le public dans les meilleures conditions et conseiller les collectivités.

Par conséquent, le conseil communautaire réuni en date du 08/10/2019 :

**AFFIRME** sa totale opposition au projet de réorganisation du réseau des Finances Publiques intitulé « nouveau réseau de proximité » et notamment à la fermeture programmée de la perception de Castelnau Montratier-Sainte-Alauzie, et ce afin de garantir un service de proximité et de qualité auprès des citoyens et des collectivités locales.

#### **4/ INTERVENTION DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU LOT (DGFIP) : EVOLUTION DE SON RESEAU DE PROXIMITE**

Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques présente au conseil communautaire le projet de réorganisation du réseau des finances publiques.

##### Les raisons de cette réorganisation :

- Un des maillages les plus denses des administrations civiles de l'Etat avec 700 points de contacts, essentiellement des trésoreries comptant 5 agents et moins, dont 72 avec 2 agents au plus.
- Les missions de la DGFIP ont évolué fortement depuis deux ans et continueront de se transformer : prélèvement à la source, fin programmée de la taxe d'habitation...
- Des usages et process de travail qui ont évolué : dématérialisation, diversification des canaux d'accueil ...

##### Les objectifs :

- Resserrer le réseau pour les tâches non en contact avec le public et étoffer les services pour gagner en efficacité et en rapidité.
- Offrir un meilleur service de proximité en augmentant le nombre d'accueils de proximité et en améliorant les prestations en matière de gestion financière et comptable pour les collectivités locales.
- Donner de la visibilité par l'intermédiaire d'un projet construit avec pour horizon 2022.

##### Le service aux usagers:

- Augmenter les accueils de proximité d'au moins 30 % en moyenne d'ici 2022 sous des formes variées :

- Présence de la DGFIP dans les Maisons de service aux publics (futurs Maisons France Services) de manière fixe ou mobile avec le développement des visioconférences.
- L'organisation de rendez-vous.

#### Le service aux collectivités:

- Renforcer le partenariat avec les élus locaux.
- Les fonctions comptables des trésoreries (mandats, titres, recouvrement, régies ...) seront regroupées dans les services de gestion comptable avec des équipes plus importantes.
- La DGFIP dédiera des cadres chargés des prestations en matière de gestion financière et comptable des collectivités et de conseil aux élus. Ces conseillers seront directement installés au plus près des collectivités, si les élus le souhaitent, au sein même de leurs locaux. Ces agents seront formés et auront le soutien de la direction. Ils assureront le conseil régulier (appui à la confection du budget, fiscalité locale, résolution de blocage relatif à un mandat ou une imputation comptable ...) et pourront intervenir de façon spécifique pour conseiller sur des thématiques ciblées.

Cette proposition est une première hypothèse de travail qui sert de point de départ à la concertation.

B. VIGNALS évoque la présence du conseiller au sein des bureaux de la CC et pose la question du partage quand cet agent assure sa mission sur plusieurs intercommunalités ?

Réponse DGFIP : effectivement ce bureau peut-être un bureau partagé entre les deux intercommunalités mais aussi entre les communes ou syndicats du territoire.

D. BOUTARD revient sur la trésorerie hospitalière dédiée, en sera-t-il de même pour les EPHAD ?

Réponse DGFIP : Les EPHAD seront gérés par les centres de gestion comptable mais avec des équipes plus étoffées et plus solides.

P. GARDES insiste sur les particularités de la comptabilité des EPHAD, il est important de renforcer les compétences pour suivre ces budgets.

D. BOUTARD demande si le service qui sera chargé de répondre aux questions des collectivités sera géré par une plateforme téléphonique ?

Réponse DGFIP : non, les services de gestion comptable qui seront composés d'une douzaine de personnes seront joignables par une ligne téléphonique directe.

M. ROUSSILLON demande s'il sera possible de mettre en ligne sur le site internet de la DGFIP l'organigramme des services avec les noms et coordonnées des agents ?

Réponse DGFIP : Ces informations pourront être communiquées aux collectivités mais il paraît compliqué de rendre accessible à tous ces données.

P. GARDES estime que cette réorganisation des finances publiques contribue encore un peu plus à estomper la relation aux services publics

Monsieur BESSOU conclut cette intervention en rappelant la confiance que les élus portent envers les services de l'Etat mais que ce projet entraîne encore un transfert de charges de l'Etat vers les collectivités, même si les collectivités devraient percevoir les premières années des aides pour la labélisation des Maisons France Services et pour le fonctionnement de ces points d'accueil. Il insiste également sur les personnes âgées qui ne sont pas forcément familiarisées avec ces nouveaux outils de communication et que l'on va, encore un peu plus, éloigner du service public. La ruralité va de nouveau subir cette nouvelle organisation avec la disparition d'un service public notamment sur notre territoire.

## **5/ INTERVENTION DU SYNDICAT LOT NUMERIQUE – DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

Lot Numérique rappelle que pour assurer le déploiement de la fibre optique sur le département, une procédure groupée a été lancée avec les départements de l'Aveyron et de la Lozère afin de recruter un opérateur dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). C'est la société Orange qui a été retenue et celle-ci a créé la filiale Alliance très haut débit pour mettre en œuvre le projet.

Pour le département du Lot, le déploiement de la fibre jusqu'à toutes les habitations va concerner environ 130 000 locaux et doit être réalisée en cinq ans.

Le déploiement de la fibre sur le territoire de la CC du Quercy Blanc répond tout d'abord à une procédure règlementée (demandes d'autorisations) mais aussi à des priorités contractuelles (DSP). C'est pourquoi, il est prévu que le déploiement de la fibre sur le secteur de Montcuq soit effectif pour la fin mars 2020 et sur le secteur de Castelnau-Montratier pour 2021.

La société Orange insiste sur la coopération avec les communes pour ces travaux et précise qu'il ne sera pas toujours possible de créer un réseau enterré et qu'à certains endroits le réseau sera aérien.

M. LAPEZE explique que sur la commune de Monlauzun, il est prévu la pose de poteaux pour le passage de la fibre sur un secteur où il avait été effectué des travaux de dissimulation de réseaux. Il déplore le manque de concertation avec la commune. Orange explique avoir interrogé le gestionnaire de la voirie à savoir le Département et que l'autorisation a été donnée pour la pose de poteaux.

Orange encourage également les communes à procéder à l'élagage et à se substituer aux propriétaires si ceux-ci n'entretiennent pas leurs parcelles. Plus les conditions seront favorables et plus il sera facile et rapide de déployer la fibre.

Orange précise également que le réseau cuivre reste en place et que le déploiement de la fibre est réalisé en parallèle. L'utilisateur sera libre de continuer à utiliser le réseau cuivre ou opter pour la fibre optique.

Lot Numérique évoque l'installation des bornes WIFI dans les communes. Aujourd'hui une borne a été installée à Pern et deux autres sont en cours d'installation sur Cézac et Lendou-en-Quercy. Il invite les communes qui étaient intéressées à transmettre leur demande.

M. LALABARDE indique que la commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc ne fera pas demande car après réflexion le coût de la maintenance de ces bornes est trop élevé.

## **6/ QUESTIONS DIVERSES**

- **Programme d'intérêt Général PIG – Rénovation énergétique**

Monsieur BOUTARD informe le conseil que dans le cadre du PETR Grand Quercy et dans l'objectif recherché de proposer des conseils personnalisés et des aides incitatives permettant d'encourager les habitants du territoire à engager des travaux de rénovation énergétique, il faut mettre en place un Programme d'intérêt Général (PIG). Un cabinet d'étude a été recruté et le terme de l'étude est programmé pour la fin de l'année 2019. Afin de faire fonctionner et animer ce PIG dès 2020, il faudrait que la Communauté de communes participe à hauteur de 10 000 € par an mais des subventions sont envisageables.

Monsieur VIGNALS ajoute que cette participation s'étend sur 3 ans, renouvelable 2 fois et qu'il faudra désigner un élu référent.

- **Urbanisme - PLUi**

Monsieur BOUTARD explique que dans le cadre du PLUi et notamment pour finaliser le PADD, plusieurs dates d'ateliers ont été arrêtées, ces réunions de travail auront lieu à la salle des fêtes de St Laurent-Lolmie :

- Atelier n°1 : Agriculture et environnement – le mardi 22/10/2019 de 9h30 à 12h30.
- Atelier n°2 : Projet urbain – le mardi 05/11/2019 de 09h30 à 15h30.
- Atelier n°3 : Paysages – le mardi 14/11/2019 de 14h00 à 17h00.

Les invitations officielles seront envoyées prochainement.

Séance levée à 18 h 00

Le Président,  
Jean-Claude BESSOU

**SIGNE**